

<b>COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JANVIER 2017 à 18 H 30.....</b>	<b>2</b>
<b>FINANCES .....</b>	<b>2</b>
<b>I. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 .....</b>	<b>2</b>
<b>II. TARIFS APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA REGIE DE RECETTES DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET DE JEUNES .....</b>	<b>9</b>
<b>III. PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIF A LA GESTION DE LA COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION BERGERACOISE ELABORE PAR LA CHAMBRE REGIONALES DES COMPTES .....</b>	<b>9</b>
<b>IV. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DFCI 24.....</b>	<b>10</b>
<b>DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL.....</b>	<b>11</b>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 12 JANVIER 2017 à 18 H 30**

**PRESENTS :** Jean-Paul ROCHOIR ; Michel BORDERIE ; Catherine CLAVEL ; Jean-Louis LANAU ; Raphaëlle LAFAYE ; Jean-François MAURY ; Olivier DUPUY ; Nathalie TRAPY\* ; Jean-Claude JOURDAN ; Gisèle FOURNIER ; François VILLATTE ; Béatrice GUILIANELLI ; Pierre DELPEUCH ; Marie-Lyne SEÉLI ; Catherine ARNOUILH ; Virginie BARDET ; Jordan TESSIER ; Cyril GOUBIE ; Michel SEJOURNE ; Jérôme PAPATANASIOS ; Isabelle GRENIER ;

**POUVOIRS :** Didier GUECHOU à Jean-François MAURY ; Marie-Laurence DELMAR à Michel SEJOURNE ; Catherine LABAT à Cyril GOUBIE ;

**EXCUSES :** Colette VEYSSIÈRE ; Martine BORDERIE ;

**ABSENTS :** Yves RÉMON.

**\*Nathalie Trapy est arrivée en cours de séance.**

**Madame Raphaëlle LAFAYE est désignée Secrétaire de Séance.**

**Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est adopté à la majorité (18 voix pour, 6 abstentions).**

## **FINANCES**

### **I. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Les dispositions réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales de plus de 3500 habitants de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

En termes de calendrier budgétaire, depuis plusieurs années, la Ville adopte le budget primitif à une date proche du début de l'année civile, permettant ainsi une meilleure lisibilité budgétaire pour une efficacité renforcée.

Cette situation entraîne plusieurs conséquences :

- comme l'année dernière, la Ville ne sera pas en mesure de présenter et d'analyser les résultats financiers définitifs de l'année 2016. L'analyse de la situation financière de la collectivité portera donc sur les années antérieures ou sur des chiffres 2016 provisoires ;

- la ville risque de ne pas disposer, lors du vote du budget, d'informations officielles concernant les dotations de l'Etat et les bases d'imposition ;

- ces incertitudes nécessiteront en cours d'année 2017 l'adoption de décisions modificatives permettant d'effectuer des ajustements budgétaires.

## **SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE**

L'exercice 2016 était marqué par la volonté :

- d'aménager la commune, développer son attractivité et son dynamisme, par des investissements nouveaux ;

- de continuer le soutien aux services de proximité répondant aux besoins essentiels des habitants de toutes les générations, en particulier avec la priorité donnée aux écoles et à la jeunesse ;

- de maîtriser les dépenses, pour assurer « la durabilité » du budget dans un contexte de forte baisse des dotations de l'Etat ;

- de préparer l'avenir en maintenant la constitution de réserves foncières.

### **Section de fonctionnement**

#### **Dépenses de fonctionnement**

Au 15 décembre, le montant des dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 est estimé à 2 763 405 €.

	Libellé	Prévisions BP 2016	Réalisations 2016	Réalisé 2015
011	Charges à caractère général	633 309,00 €	630 995,90 €	639 471,58 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 315 000,00 €	1 207 719,99 €	1 227 521,12 €
014	Atténuations de produits	186 000,00 €	185 505,00 €	213 074,31 €
022	Dépenses imprévues	93 341,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Sous total</i>	<i>2 227 650,00 €</i>	<i>2 024 220,89 €</i>	<i>2 080 067,01 €</i>
65	Autres charges de gestion courante	378 000,00 €	355 103,75 €	357 557,69 €
66	Charges financières	61 000,00 €	48 971,52 €	56 344,55 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	40,88 €	590,00 €
68	Dotations aux provisions (semi budgétaires)	8 500,00 €	414,66 €	487,95 €
	<i>Sous total</i>	<i>449 500,00 €</i>	<i>404 530,81 €</i>	<i>414 980,198 €</i>
023	Virement à la section d'investissement	1 183 208,43 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	335 000,00 €	334 653,61 €	332 367,74 €
	<i>Sous total</i>	<i>1 518 208,43 €</i>	<i>334 653,61 €</i>	<i>332 367,74 €</i>
	Fonctionnement	4 195 358,43 €	2 763 405,31 €	2 827 414,94 €

Plusieurs faits marquants peuvent être soulignés :

- les charges à caractère général (petits achats, locations, assurance, prestations de service, ...) restent maîtrisées puisque inférieures à celles de 2015 ;

- les charges de personnel ont diminué en 2016 malgré une augmentation statutaire de 0.6% en juillet. Cela est notamment dû au départ d'un agent en début d'année et à l'arrivée de son remplaçant au 1<sup>er</sup> mars 2016, ainsi qu'à un départ au 15 octobre d'un agent de catégorie A, non remplacé jusqu'au 31 décembre 2016. Toutefois, pour pallier à cette diminution d'effectif et préparer de nouveaux départs par mutation, deux agents contractuels de catégorie C ont été recrutés au service administratif (un à temps complet au 15 octobre 2016 et un à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) au 14 novembre 2016) ;

- les charges financières ont diminué de 13% par rapport à 2015, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté durant l'année ;

- globalement, la diminution sur le total réalisé des charges réelles de fonctionnement est donc de 64 009,63 €, soit une baisse de 2,26%.

### Produits de fonctionnement

Au 15 décembre, le montant des produits de fonctionnement est estimé à 3 108 000 € pour l'année 2016.

Le chiffre des recettes (P503 : impôts et taxes, dotations et participations \*) ne sera connu de façon définitive qu'après enregistrement des chiffres du mois de décembre, courant janvier.

	Libellé	Prévisions BP 2016	Réalisations 2016	Réalisé 2015
002	Résultat d'exploitation reporté	1 103 208,43 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Sous total</i>	<i>1 103 208 ,43 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
013	Atténuations de charges	48 000,00 €	65 348,98 €	112 255,65 €
70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	215 000,00 €	219 243,88 €	217 770,57 €
73	Impôts et taxes *	1 813 574,00 €	1 675 961,86 €	1 796 835,00 €
74	Dotations et participations *	896 076,00 €	867 164,58 €	987 530,71 €
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €	26 812,95 €	40 984,24 €
76	Produits financiers	12 000,00 €	12 053,06 €	12 841,43 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €	1 145,99 €	6 188,80 €
78	Reprises sur provisions		487,94 €	0,00 €
	<i>Sous total</i>	<i>3 005 150,00 €</i>	<i>2 868 219,24 €</i>	<i>3 174 406,40 €</i>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 000,00 €	47 230,00 €	79 715,10 €
		<i>3 092 150,00 €</i>	<i>2 915 449,24 €</i>	<i>3 254 121,50 €</i>

- 155 000 € et 40 000 €

Plusieurs faits marquants peuvent être soulignés :

- la baisse des dotations et participations de l'Etat s'est poursuivie en 2016 (- 80 000 €) ;

- le produit des impôts et taxes devrait augmenter de 29.126 €, du simple fait de l'augmentation des bases de calcul.

		2014	2015	2016	2014	2015	2016	Moyenne de la strate / taux moyen 2015
		en K€			en € / habitant			
Produits	TH	693	705	710	163	164	165	193
	TF	841	860	870	198	201	203	226
	TFNB	79	80	80	19	19	19	12

Taux	TH	13.35	13.35	13.35	14.06
	TF	22.99	22.99	22.99	19.21
	TFNB	92.47	92.47	92.47	51.95

2016 : 4289 habitants  
2015 : 4286 habitants  
2014 : 4243 habitants

Le produit des trois taxes locales demeure inférieur à la norme des communes de même strate, excepté pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB). Ces impôts « ménage » constituent la principale ressource de la Ville (58 % des recettes de fonctionnement du budget 2016). Ce poids s'accroît mécaniquement en raison de la diminution des dotations de l'Etat.

A raison de 387€ par habitant, le produit des « impôts ménage » est inférieur à la norme des communes de la même strate (431 € en 2015).

### Section d'investissement

#### Dépenses d'investissement

En 2015, le montant des dépenses réelles d'investissement mandatées s'élevait à 433.916,79 €.

En 2016, les principales dépenses d'investissement ont été les suivantes :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016</b>	
<b>Voirie communale</b>	<b>11 193 €</b>
Création voie nouvelle	11 193 €
<b>Travaux et achats</b>	<b>101 805 €</b>
Sanitaires complexe sportif	26 144 €
Clôture pare ballons complexe sportif	8 090 €
Mobilier et informatique écoles	5 505 €
Informatique périscolaire	2 135 €
Mobilier et informatique mairie	7 101 €
Travaux écoles	40 100 €
Restauration scolaire	1 668 €
Radars pédagogiques	4 653 €
Divers (drapeaux, panneaux)	1 799 €
Matériel technique	4 610 €
<b>Achat terrains</b>	<b>5 065 €</b>
<b>Autres aménagements</b>	<b>810 962 €</b>
Aménagement Place Peymilou	34 294 €
Aménagement Maison de quartier Peymilou	926 €
Aménagement quartier de la Gare	29 832 €
Travaux espace socio culturel	745 910 €
<b>TOTAL</b>	<b>929 025 €</b>

Le montant des dépenses d'investissement a plus que doublé en 2016 par rapport à 2015, essentiellement dû à la réalisation des travaux d'aménagement de l'Espace Socio-Culturel (745.910 €).

L'autre part importante de la section d'investissement a été consacrée aux travaux et investissements dans les écoles (49.400 €) et aux aménagements de quartiers (Peymilou et Gare).

## Recettes d'investissement

- Les recettes réelles d'investissement réalisées en 2016 (281.951 €) sont nettement inférieures au montant prévisionnel. Ceci est principalement dû au décalage de perception des différentes subventions en attente de versement, en particulier celles concernant l'Espace Socio-Culturel.
- Le versement du FCTVA, d'un montant de 85 113 €, perçu en 2016, correspond au retour sur les dépenses des années 2014 (25 015 €) et 2015 (60 098 €).

## **Capacité d'autofinancement**

La capacité d'autofinancement de la Ville, après remboursement des emprunts, devrait s'élever en 2016 approximativement à 350 K€ (81 € par habitant), du même ordre qu'en 2014 (349K€).

	2014	2015	2016
Excédent brut de fonctionnement	695	752	803( <i>estimé provisoire</i> )
Intérêts de la dette	58	65	56
Capital de la dette	208	210	216
Capacité d'autofinancement	349	493	?

La capacité d'autofinancement permet de mesurer la capacité réelle de la Ville à couvrir une partie de ses dépenses d'investissement à l'aide de ses ressources réelles propres. Ce résultat est lié à la volonté municipale de stabiliser, voire de baisser, les charges de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement obtenue continue de nous permettre de minorer le recours à l'emprunt pour le financement des investissements.

## **Arrivée de Nathalie Trapy à 18h45.**

## Endettement

Au 31 décembre 2016, l'encours total de la dette s'élève à 1 278 879 €.

<b>Endettement</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Encours total de la dette au 31/12/N (K€)	1 705	1 495	1 279
Annuité de la dette : capital (K€)	201	210	216
Annuité de la dette : intérêt (€)	58	56	50
Annuité de la dette	259	266	266

La dette peut être scindée en deux grandes parties :

- la dette « classique » souscrite auprès des organismes bancaires (1 230 K€) ;
- la dette souscrite auprès du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne pour des travaux d'éclairage public (49 K€), dont la dernière échéance est prévue pour l'année 2021.

Globalement, la situation financière de la collectivité se maintient à un bon niveau :

- la Ville a réussi à réduire ses charges de fonctionnement ;
- la Ville dégage toujours un autofinancement net depuis la section de fonctionnement ;
- avec 1.278 K€, la dette continue de diminuer fortement ;
- si la Ville consacrait l'ensemble de son autofinancement au remboursement de la dette, cette dernière serait remboursée sous 3 ans (capacité de désendettement). Hors, une collectivité locale peut la porter jusqu'à 15 ans ;

- bien qu'ayant volontairement puisé sur cette réserve, la Ville dispose d'une trésorerie proche de 2M€ qui permet à la Commune de ne pas avoir recours à une ligne de trésorerie depuis 2008.

## **2017 : LES GRANDES ORIENTATIONS**

Compte tenu de l'analyse financière qui précède et du contexte local, les orientations budgétaires de la Ville se fondent sur :

- une politique de proximité qui répond aux besoins essentiels des Prigontin(e)s ;
- la poursuite d'une politique d'investissements de proximité, engagée depuis plusieurs années, afin de développer l'attractivité et le dynamisme de la Commune ;
- une politique de gestion rigoureuse en maîtrisant les dépenses, pour assurer la « durabilité » du budget dans un contexte de forte baisse des dotations de l'Etat ;
- la préparation de l'avenir en maintenant la constitution de réserves foncières.

Ces priorités fixent les orientations budgétaires en prévision de l'élaboration du budget 2017.

### La poursuite d'une politique d'investissements de proximité, engagée depuis plusieurs années, afin de développer l'attractivité et le dynamisme de la Commune

Dans la continuité de la première vague de projets structurants de la mandature, l'année 2016 a été marquée par les travaux de transformation de la Salle des Fêtes en Espace Socio-Culturel (745 910 €), par l'aménagement du quartier de la Gare, par la poursuite de l'aménagement en vue de la création d'une Maison de Quartier à Peymilou, par la création de la Voie Nouvelle et par l'aménagement de parkings près du stade et les travaux dans les écoles.

En 2017, la Ville poursuivra ses investissements pour aménager la Commune et favoriser son attractivité avec :

- la réalisation d'une Serre Pédagogique (160 000 €) ;
- l'étude préalable à la création d'une Maison de Santé (20 000 €) ;
- la réhabilitation de la toiture de l'Ecole Maternelle du Centre-ville (150 000 €) ;
- la création d'une Maison de Quartier à Peymilou (120 000 € dont 94 000 € de restes à réaliser) ;
- les travaux du bâtiment de l'Epicerie Sociale (50 000 € dont 10 000 € de restes à réaliser) ;
- la finalisation et l'embellissement (éclairage) de la Voie Nouvelle reliant le Hameau des Fleurs au Centre-ville (225 000 € de restes à réaliser) ;
- l'étude de faisabilité pour l'extension du cimetière communal : columbarium sur l'existant (12 000 €), recherches et études foncières pour un futur cimetière (33 000 €) ;
- la modernisation du parc automobile (40 000 €) ;
- la 2<sup>ème</sup> tranche d'aménagement de la Route Départementale n°32 (10 000 € de restes à réaliser).

Une enveloppe, du même ordre qu'en 2016 (80 000 €), sera allouée aux dépenses « récurrentes ». Cette ligne sera affectée au service de la rénovation et du développement du patrimoine municipal :

- travaux et équipement du restaurant scolaire (12 K€) ;
- sécurisation des bâtiments scolaires (13 K€) ;
- installation de convecteurs dans quatre vestiaires du complexe sportif (4 K€) ;
- matériel informatique (13 K€) et mobilier pour la collectivité (20 K€) ;
- achèvement de la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

### Politique de gestion rigoureuse pour assurer la durabilité financière de la collectivité

Comme toutes les collectivités, la Ville fait face, chaque année, à une diminution des dotations de l'Etat.

L'ensemble des charges et produits de fonctionnement de la Ville concourent à l'objectif de préservation de la qualité de vie de ses habitants.

Tout en faisant face à des masses budgétaires globales de fonctionnement proches de celles de 2016, les dépenses et recettes de fonctionnement 2017 tiendront compte des évolutions suivantes par rapport à l'exercice 2016 :

#### **Dépenses :**

- augmentation des charges de personnel (55 000 € au BP 2017) :
  - application du principe Glissement-Vieillesse-Technicité (+ 3 %), avec une hausse mécanique de la masse salariale liée aux progressions des agents dans la grille salariale ;
  - augmentation du point d'indice de 0.6% au 1<sup>er</sup> février 2017 ;
  - prise en compte en année pleine de l'augmentation du point d'indice de 0.6% au 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;
  - prise en compte de la grille PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations) mise en place en 2016 ;
  - prise en compte du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) à mettre en place en 2017 ;
- diminution des charges générales, avec recherche d'économie :
  - Afin de conserver des marges de manœuvre pour ne pas pénaliser l'avenir, il conviendra de poursuivre les efforts entrepris pour chasser les dépenses secondaires et maîtriser les charges de fonctionnement.

#### **Recettes :**

Grâce aux efforts réalisés tout au long de l'année 2016, la majorité municipale va proposer au Conseil Municipal, pour la cinquième année consécutive, 0% d'augmentation des taux d'imposition communaux.

De nouveau, le produit des impôts ne bénéficiera que de la hausse éventuelle des bases locatives.

Les dotations devraient continuer à diminuer. Il n'y a aucun chiffre officiel à ce jour, mais seulement des annonces. On estime cette baisse à environ 45 000 €.

En conséquence, l'excédent de la section de fonctionnement, de l'ordre de 150 000 €, devrait continuer de diminuer. Cela pourrait impacter le niveau des investissements, avec deux possibilités pour les financer :

- le recours à l'emprunt, envisageable vu le niveau de la dette et des taux bancaires actuels ;
- le recours à l'utilisation des fonds propres.

Compte tenu du niveau des excédents successifs réalisés, la stratégie choisie dépendra de la chronologie des futurs investissements.

La Ville poursuivra la recherche active de subventions auprès des partenaires extérieurs pour la réalisation des principaux projets.

#### **Préparer l'avenir en maintenant la constitution de réserves foncières**

Toujours dans la préparation du « Prigonrieux de Demain », la Ville maintiendra une enveloppe de crédits (50 000 €) afin de pouvoir réaliser d'éventuelles acquisitions foncières pouvant faciliter la réalisation des projets des futures équipes municipales.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.



## **II. TARIFS APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA REGIE DE RECETTES DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET DE JEUNES**

**Rapporteur : Raphaëlle LAFAYE**

Le Maire, par décisions N° 2009-10 du 26 juin 2009 et N° 2017-2 du 3 janvier 2017, a institué une régie de recettes permettant au Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (C.M.E.J.) d'encaisser les produits réalisés par des ventes diverses dans le cadre de ses actions ou activités.

Ces recettes peuvent ensuite être reversées à des œuvres ou organismes caritatifs par le biais de subventions ou dons ou participer au financement des différentes animations organisées par le CMEJ tout au long de l'année.

Pour permettre ce fonctionnement et après avis conforme du Receveur Municipal, le Conseil Municipal doit donc fixer les tarifs applicables dans le cadre de cette régie de recettes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer les tarifs suivants, applicables dès publication de cette délibération :

Droits de place (vides-greniers, vides ta chambre, manifestations diverses)	3 € par emplacement
Fleurs ou plantes	2 €
Boissons chaudes	1 €
Boissons canette	1,50 €
Eau (petites bouteilles)	1 €
Pâtisseries	0,50 € la part
Bonbons	1 € le paquet ou 0,20 € l'unité

- d'autoriser le Maire à accomplir l'ensemble des formalités administratives liées à la gestion de cette régie de recettes.

## **III. PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIF A LA GESTION DE LA COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION BERGERACOISE ELABORE PAR LA CHAMBRE REGIONALES DES COMPTES**

**Rapporteur : Nathalie TRAPY**

La Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, a arrêté ses observations définitives sur la gestion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (C.A.B.) concernant les exercices 2013 et suivants selon le rapport joint en annexe.

Conformément à l'article L.243-5 du Code des Juridictions Financières, ce rapport d'observations a été présenté au Conseil Communautaire lors de la séance du 19 décembre dernier.

En application de l'article L. 243-7 II, ce même rapport doit être également transmis par la Chambre Régionale des Comptes aux Maires des communes membres de l'E.P.C.I., immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport doit être ensuite présenté par le Maire de chaque Commune au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport à l'unanimité.

#### **IV. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DFCI 24**

**Rapporteur : François VILATTE**

Dans le cadre de la poursuite de la procédure de fusion du Syndicat Intercommunal de Défense de la Forêt contre l'Incendie (SI DFCI) de la Forêt Barrade, du SI DFCI de la Double, du SI DFCI de Vergt, du SI DFCI de Villamblard, du SI DFCI du Landais et du SI DFCI des Coteaux du Périgord Noir, les organes délibérants de l'ensemble des communes membres de ces syndicats devaient s'exprimer sur le nombre de délégués représentant chaque commune au sein du comité du nouveau syndicat.

Les assemblées pouvaient également formuler des propositions concernant le nom et la commune siège du futur syndicat.

Lors de cette consultation, une majorité de conseils s'est exprimée de manière concordante sur la composition du comité et sur le nom du syndicat. Ce dernier porte donc le nom de « Syndicat Mixte de DFCI 24 ». La commune de Prigonrieux sera représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

En revanche, aucune proposition concernant la commune siège n'a pu réunir la majorité qualifiée de la moitié des organes délibérants représentant les deux tiers de la population totale.

Dès lors, en application des dispositions de la loi NOTRe, Madame la Préfète, en sa qualité de représentant de l'Etat, a fixé le siège du nouveau syndicat au siège de l'Union des Maires de la Dordogne.

Aux termes de l'article L. 5212-27 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité du Syndicat Mixte de DFCI 24 doit s'installer au plus tard le vendredi de la 4<sup>ème</sup> semaine suivant la fusion, soit au plus tard le 27 janvier 2017.

Le mandat des délégués des anciens syndicats n'étant prorogé que jusqu'à cette installation, il convient de désigner les représentants de la Commune, à savoir deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour la représenter dans ce nouveau Comité Syndical.

Monsieur le Maire fait part des candidatures de :

- François Villatte et Jordan Tessier en qualité de délégués titulaires ;
- Jean-Louis Lanau et Isabelle Grenier en qualité de délégués suppléants.

Il rappelle que ces derniers siégeaient précédemment dans le syndicat DFCI Sud-Landais.

Monsieur le Maire propose de procéder à un vote à mains levées, lequel est accepté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède, à l'unanimité des membres présents, à la désignation des délégués suivants au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte DFCI 24 :

- François Villatte et Jordan Tessier en qualité de délégués titulaires ;
- Jean-Louis Lanau et Isabelle Grenier en qualité de délégués suppléants.

# DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibérations en date du 17 avril 2014 et du 5 février 2016, le Maire a reçu délégation du Conseil municipal pour exercer, au nom de la commune, un certain nombre d'attributions.

- N° 2017-01. Renouvellement de la mise à disposition du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'ancienne Gare (pour une surface totale de 90 m<sup>2</sup>) au Moonlight Cabaret du 17 décembre 2016 au 16 juin 2017 inclus, à titre gracieux, en contrepartie de l'engagement de cette association s'assurer diverses animations en 2017 (revue-spectacle dans le nouvel Espace Socio-Culturel, Soirée Gourmande).
- N° 2017-2. Modification de la régie de recettes créée en 2009 afin d'encaisser les produits réalisés par le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes dans le cadre de leurs actions ou activités.

**La séance est close à 19 heures 15.**